



je **réduis** et
je **trie**
mes **déchets**
coeurdesavoie.fr



Lettre d'information du service prévention des déchets Cœur de Savoie

Les déchets verts représentent souvent une problématique pour les propriétaires de jardin qui souhaitent évacuer les tailles, les mauvaises herbes... Pourtant il est tout à fait possible de **les transformer en ressource** pour le sol des jardins.

Avec cette newsletter, vous découvrirez :

- Un rappel au sujet du brûlage des déchets,
- Une liste des possibilités d'utilisation pour les déchets végétaux,
- Quelques chiffres et des possibilités d'actions dans ce domaine,
- Des informations sur le devenir des déchets chimiques de jardinage.

Le brûlage à l'air libre est interdit

Source d'émission de polluants (particules, dioxines, benzène...), le brûlage à l'air libre a des effets sanitaires et environnementaux importants.

Le saviez-vous ?

En France, la mauvaise qualité de l'air ...

- cause 42 000 décès prématurés par an,
- réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie,
- est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants, dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

Quels sont les déchets concernés ?

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

Qui doit respecter cette interdiction ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée, sauf dérogation préfectorale.



En cas de non respect, une contravention de **750 euros** peut être appliquée (article L-541-21-1 du Code de l'environnement)

En savoir plus sur la réglementation.

Transformer ses déchets végétaux en ressources

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, nettoyage des massifs, tonte) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. Ces végétaux peuvent trouver bien des emplois au jardin.

Quelques exemples :



Le compostage

Ce processus naturel permet de transformer les matières organiques en un amendement riche pour le sol, grâce à l'action de micro-organismes.

Pour un compost efficace, 3 règles sont indispensables :

- Respecter un bon équilibre entre les matières riches en carbone (feuilles sèches, branches) et celles riches en azote (épluchures de fruits et

légumes).

- Aérer régulièrement le tas pour favoriser l'oxygénation et humidifier légèrement si nécessaire. Évitez d'y ajouter des produits traités ou des déchets animaux.
- Surveiller l'humidité, votre compost doit être humide (comme une éponge pressée), mais sans excès.

Tout ce qu'il faut savoir sur le compost

En respectant ces principes, vous obtiendrez un compost de qualité, idéal pour enrichir votre jardin tout en réduisant vos déchets.

Le broyage

Le broyage des déchets végétaux offre une multitude d'avantages, aussi bien pour les particuliers que pour la collectivité. En diminuant significativement le volume de ces déchets, on optimise leur gestion et leur transport tout en réduisant le volume de végétaux à traiter.

Les résidus ainsi obtenus peuvent être transformés en paillis naturel pour protéger et fertiliser vos sols ou intégrés au compost afin d'enrichir vos plantations.

Le paillage

Ce procédé simple et naturel a de nombreux avantages : il protège le sol, conserve l'humidité en réduisant les besoins en arrosage, limite la croissance des mauvaises herbes sans produits chimiques et enrichit la terre en se décomposant. De plus, il favorise la biodiversité en créant un habitat pour les organismes vivants du sol, tout en participant à la réduction des déchets.

Le mulching

La **tonte mulching** consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place. Elle protège la pelouse de la sécheresse. Ce procédé permet de nourrir naturellement la pelouse en libérant des nutriments essentiels tout en réduisant les déchets verts. En plus d'améliorer la qualité du gazon, cette méthode écologique favorise la rétention d'humidité, limite la prolifération des mauvaises herbes et simplifie l'entretien du jardin.

En dernier lieu, le dépôt en déchèterie

Les particuliers du territoire peuvent déposer leurs déchets verts dans nos déchèteries. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Quelques chiffres

L'entretien du jardin

160 kilos de déchets verts par an et par personne

830 000 tonnes de déchets sont brûlés chaque année

Émission de particules

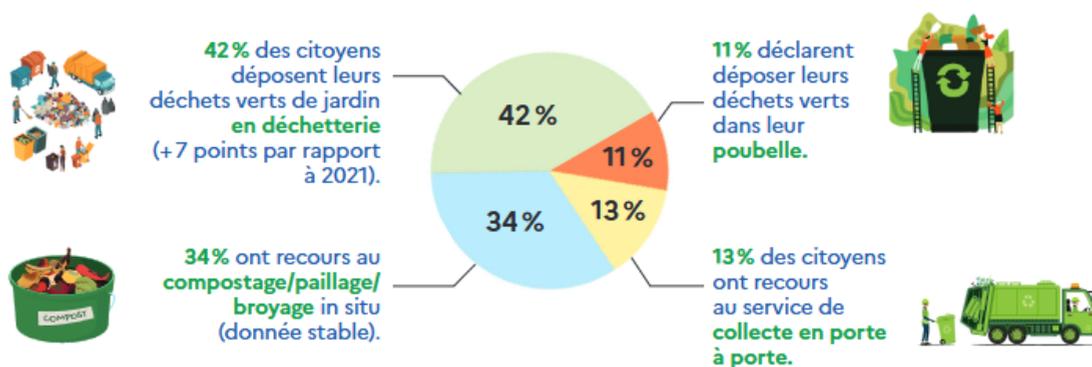
50 kilos de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 litres)

=

23 000 km parcourus par une voiture essence ou diesel récente en milieu urbain.

Une conscience collective en évolution

On estime que 15 % des propriétaires de jardins enfreignent la loi, mais les pratiques de gestion des déchets verts progressent favorablement. En 2022, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, les comportements se répartissent ainsi :



(Source : baromètre de l'ADEME)

Je veux agir

La plateforme Sentinelles de la Nature

Cette initiative, portée par France Nature Environnement, est un projet participatif lancé en 2015 en Isère.



Elle a rapidement pris de l'ampleur et couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire métropolitain, ainsi que la Guyane et Mayotte.

Le fonctionnement est très simple : une carte interactive permet à chacun de signaler des atteintes ou des actions en faveur de l'environnement. Les atteintes

peuvent ainsi être traitées, et les initiatives positives mises en avant pour inspirer d'autres régions.

Accéder à la plateforme

L'application Trash Spotter



Une application conçue pour sensibiliser à la propreté et à la préservation de l'environnement : Son objectif principal est d'encourager les utilisateurs à identifier et signaler les déchets abandonnés dans les espaces publics. Grâce à un système et interactif, elle permet de localiser les zones polluées, d'optimiser les efforts de nettoyage et de favoriser une prise de conscience collective.

Pour en savoir plus

Les déchets chimiques du jardin

Le mois d'avril est arrivé ! Les bourgeons éclosent et le jardin retrouve toute sa vitalité. C'est également la période idéale pour entreprendre les semis de vos fleurs et légumes.



Si vous utilisez des engrais, désherbants, insecticides, un seul réflexe à adopter : une fois vide, direction le point de collecte le plus proche de chez vous pour vous en débarrasser ! Sur Cœur de Savoie, ce sont les déchèteries de Chamoux-sur-Gelon, St Pierre d'Albigny, Villard Sallet et Francin.

Pour en savoir plus :



Où déposer
mes déchets
chimiques ?

Joyeux printemps et bonne session de jardinage à tous !



Service Déchets de la Communauté de communes Coeur de Savoie

Pour nous écrire : prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

